

## L'EXPLOITATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES : DES DISPARITÉS À L'ÉCHELLE MONDIALE



## DOSSIER DU PARTICIPANT

Rédaction : ISF Rennes

Mise en page : coordination nationale d'ISF



# SOMMAIRE

<b>Programme du week-end .....</b>	<b>3</b>
<b>Programme synthétique de la conférence .....</b>	<b>4</b>
<b>Des ressources naturelles pour quel(s) développement(s) ? .....</b>	<b>5</b>
<b>I. État des lieux : surconsommation des ressources naturelles et accroissement des inégalités</b>	<b>5</b>
<b>II. Les conséquences sociales et environnementales de ce modèle .....</b>	<b>7</b>
<b>III. Des changements à engager .....</b>	<b>10</b>
Notes .....	12
<b>Introduction de la problématique .....</b>	<b>13</b>
<b>I. État des lieux des ressources halieutiques .....</b>	<b>13</b>
<b>II. Des inégalités socio-économiques entre les pays développés et en développement.....</b>	<b>15</b>
<b>III. Alternatives pour une pêche équitable et durable ?.....</b>	<b>19</b>
Conclusion .....	19
Glossaire .....	21
Bibliographie.....	21
Sitographie .....	22
<b>En Afrique, la disponibilité de poisson diminue ! .....</b>	<b>23</b>
<b>Pour une pêche durable en France et en Europe ! .....</b>	<b>24</b>
Glossaire .....	25
Bibliographie.....	25
<b>Des abus de droits humains liés à la pêche illégale.....</b>	<b>26</b>
<b>Exploitation des ressources marines : quand la crise écologique compromet l'alimentation des pays du Sud.....</b>	<b>27</b>
Notes .....	32
<b>S'informer et découvrir.....</b>	<b>33</b>



## Programme du week-end

### « L'exploitation des ressources halieutiques : des disparités à l'échelle mondiale »

#### Samedi 14 janvier :

- **9h 30** : Accueil des participants et petit-déjeuner
- **10h** : **Conférence-débat** : « L'exploitation des ressources halieutiques : des disparités à l'échelle mondiale »

*Intervenants :*

- *Alain Le Sann du Collectif Pêche et développement*
- *Didier Gascuel du CSTEP et chercheur à Agrocampus Ouest*
- *Julien Noel de l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes*
- *Guy Fontenelle, chercheur à Agrocampus Ouest*

- **12h30** : Déjeuner
- **13h30- 15h30** : (3 ateliers en parallèle au choix)
  - La gestion des pêches, études de cas au Nord et au Sud  
*avec Guy Fontenelle, chercheur à Agrocampus Ouest*
  - Focus sur le mouvement altermondialiste des pêcheurs artisanaux  
*avec Julien Noel, de l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes*
  - Retour d'expériences avec WWF  
*avec Elise Pêtre, Chargée de projet pêche durable au WWF*
- **15h30-16h** : Pause-goûter
- **16h-18h** : Atelier Une seule planète : « Comment animer une exposition dans le cadre d'une action d'éducation au développement ? »
- **19h** : Dîner et Soirée

#### Dimanche 15 janvier :

- **9h** : Petit-déjeuner
- **9h30-11h30** : Le jeu de la pêche: A vous de jouer !
- **11h30-13h** : De nouvelles pistes d'actions pour les groupes ISF, qu'en pensez-vous ?  
(2 ateliers en parallèle au choix)
  - Le réseau Fair(e) et les opportunités de collaboration avec les groupes ISF
  - Solidarité numérique et gestion des déchets électroniques avec Enda Europe
- **13h-13h30** : Pique-nique
- **13h30- 15h** : Projection-débat : «Une autre pêche est possible, Sénégal» avec *Danièle Le Sauce du collectif Pêche et développement*
- **15h-16h** : Bilan du week-end



# Programme synthétique de la conférence

- **Introduction**

- **I. Contexte : qu'est-ce que l'halieutique ?**

I.1. Que faut-il savoir sur la pêche pour mieux aborder ses problèmes ?

I.2. Crise écologique, surexploitation de nombreux stocks...

I.3. Quelle évaluation des stocks et comment ?

- **II. Des inégalités socio-économiques entre les pays développés et en développement**

II.1. Les partenariats Nord-Sud

II.2. L'exploitation des crevettes : une production durable?

II.3. Les actions des ONG environnementalistes toujours adéquates?

- **III. Alternatives pour une pêche équitable et durable ?**

- **Conclusion**

*Avec les intervenants : - Alain Le Sann du Collectif Pêche et développement*

*- Didier Gascuel du CSTEP et chercheur à Agrocampus Ouest*

*- Julien Noel de l'Institut de Géographie et d'Aménagement Régional de l'Université de Nantes*

*- Guy Fontenelle, chercheur à Agrocampus Ouest*



# Des ressources naturelles pour quel(s) développement(s) ?

*Note de plaidoyer du programme « Une seule planète », Novembre 2009*

## I. État des lieux : surconsommation des ressources naturelles et accroissement des inégalités

### 1. Un modèle économique et financier dominant

**Héritage de la Révolution industrielle, le modèle de développement actuel est essentiellement économique : son but premier est la réalisation de profits – principalement à court terme.**

Il met au second plan les aspects sociaux, environnementaux et culturels, en particulier le respect des droits humains et la gestion soutenable des écosystèmes. Qu'elles servent de matières premières pour les produits, de moyen de production ou de source d'énergie, les ressources naturelles sont au cœur de ce système.

Malgré la prise de conscience, depuis les années 70, des limites physiques des ressources, la recherche de la croissance économique et des profits reste la priorité. Ce modèle, basé sur une conception illimitée des ressources, a pour principaux travers :

- ▀ la surexploitation, voire la destruction – parfois irréversible – du capital écologique (qui est comptabilisée positivement, puisqu'elle permet une hausse du PIB [1]) ;
- ▀ la spécialisation internationale de nombreux Etats, notamment du Sud, qui deviennent extrêmement dépendants de quelques productions d'exportation (produits agricoles, coton, pétrole, gaz, bois, diamants, etc.) au détriment de la diversification de leur économie et des tissus économiques locaux ;
- ▀ la fixation inéquitable des prix des ressources naturelles, décidée par un rapport de force rarement équilibré (notamment entre petits producteurs agri-

coles et multinationales dominant les marchés mondiaux) ;

- ▀ la financiarisation croissante de l'économie, de plus en plus déconnectée de l'économie réelle ancrée dans des territoires, et aggravant de manière exponentielle les risques de volatilité des prix et de spéculation. Par exemple, le baril de pétrole est aujourd'hui échangé et vendu 80 fois avant même d'avoir été produit ;
- ▀ la marchandisation de toutes les sphères des activités humaines et de toutes les ressources naturelles, qui permet d'accroître le PIB : privatisation de l'eau, de l'énergie, des terres, des ressources naturelles, des services publics (santé, éducation, sécurité, etc.), marchandisation des relations sociales et même des corps humains. Et plus récemment, avec la lutte contre les changements climatiques, une marchandisation de l'atmosphère ;

Cette marchandisation a pour corollaire une gestion à l'échelle mondiale des flux migratoires au profit des besoins des multinationales, au détriment des choix individuels de chacun, engendrant la mise en place de programmes de travail temporaires et par là même la précarisation et l'instrumentalisation des personnes ;

- ▀ la faible intégration dans ce modèle économique des impératifs d'égalité sociale, de lutte contre la misère, de respect des droits humains. Les innombrables déclarations et engagements généreux en la matière sont largement non contraignants, et rarement respectés.

Dans cette logique économique et financière, le pouvoir est principalement lié à la possession des capitaux. La maîtrise des ressources qui alimentent ce modèle de développement, est un enjeu d'autant plus crucial qu'elles sont rares et donc prisées par le marché. La responsabilité des acteurs économiques (personnes physiques et morales) et des décideurs politiques dans la gestion des ressources naturelles

## **2. Un modèle de surconsommation illimitée**

**Le modèle illimité engendre surproduction et surconsommation surtout dans les pays industrialisés et émergents, mais aussi de manière croissante parmi les élites des pays du Sud.** En conséquence, le gaspillage s'aggrave d'année en année, tant au niveau de la production que de la consommation, et ceci malgré une prise de conscience concrétisée par des efforts de réutilisation et de recyclage (en particulier pour les déchets ménagers et certains déchets industriels).

Ce phénomène commence également à atteindre les populations pauvres, en raison notamment des efforts publicitaires déployés pour promouvoir l'hyper consommation comme un modèle de vie. Les budgets des populations à faibles revenus traduisent parfois une consommation déséquilibrée, c'est-à-dire une consommation qui ne permet pas la satisfaction de tous les besoins essentiels mais qui fait la part belle à des produits encensés par les publicités et le plus souvent importés. Ainsi, s'il est normal que le téléphone portable corresponde à un besoin important dans des pays où les infrastructures de communication n'offrent que cette possibilité, il n'est pas rare de trouver des utilisateurs munis d'appareils dernier-cri et très sophistiqués.

Ce rôle de la publicité se mesure par exemple, au Nicaragua, dans l'apparition de financements privés destinés à des secteurs habituellement à la charge de l'Etat avec pour contrepartie la mise à disposition d'espaces gratuits, tels que l'entretien d'une école en échange d'un affichage permanent sur les murs de l'établissement.

est donc clairement identifiée. Cette responsabilité, au-delà d'être économique, doit être sociale et environnementale, impliquant la nécessité de rendre des comptes sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités et de celles de leurs filiales, ou encore de prendre des mesures raisonnables pour identifier et prévenir toute violation des droits humains et environnementaux.

Il en va ainsi :

- ▀ de l'énergie : la consommation par habitant dans les pays riches ne cesse d'augmenter tandis que les besoins fondamentaux en énergie ne sont pas assurés pour 2 milliards de personnes ; pour assurer l'approvisionnement énergétique illimité d'une part minoritaire de la population humaine, des milliards de tonnes de pétrole, de charbon et de gaz naturel sont brûlées chaque année, renvoyant dans l'atmosphère autant de gaz à effet de serre dont tous doivent souffrir les conséquences ;
- ▀ du papier, dont la consommation ne cesse d'augmenter. La pâte à papier est issue de l'exploitation des forêts et, de manière croissante, de plantations intensives de monocultures d'arbres, mettant à mal une biodiversité pourtant nécessaire à l'équilibre des écosystèmes et aux conditions de vie des populations riveraines des forêts ;
- ▀ des matières premières minérales : par exemple le coltan, utilisé pour la fabrication de nos téléphones et ordinateurs portables, et dont l'utilisation s'est généralisée en quelques années ;
- ▀ des agrocarburants : ils connaissent un boom exponentiel depuis une décennie. La décision de l'UE d'incorporer 10% d'énergies renouvelables dans le carburant routier d'ici 2020 [2] impose une hausse insoutenable de la production de cette filière ;
- ▀ de l'alimentation, en particulier viande et produits de la mer. 30% des produits alimentaires sont jetés sans être consommés, mais c'est pire encore pour la pêche : pour 1 kg de crevettes consommées, 10 kg sont pêchées et rejetées en mer ;

► de l'eau : un Californien consomme 4 500 litres d'eau potable par jour, un Parisien 240, quand la moyenne mondiale est à 40 litre par jour par personne, l'Afrique à 30 et Haïti à 20.

Le modèle de surconsommation illimitée est devenu un cercle vicieux frôlant l'absurde :

► hausse du nombre de voitures -> plus d'embouteillages -> pressions pour de nouvelles infrastructures routières -> hausse du nombre de voitures -> plus d'embouteillages ... En France, une voiture en ville roule désormais à 15 km à l'heure de moyenne, soit la vitesse d'une calèche à cheval au XIXème siècle !

► explosion de la consommation d'énergie dans les bâtiments depuis des décennies -> changements climatiques donc hausses des températures -> explosion de la climatisation pour rafraîchir les bâtiments -> hausse de la consommation d'énergie dans les bâtiments -> changements climatiques aggravés...

Ce modèle génère des gaspillages monstrueux, en pure perte. On estime ainsi pouvoir économiser jusqu'à 40% des énergies primaires [3] utilisées dans

le monde à l'horizon 2050, rien qu'en traquant systématiquement les gaspillages [4].

Il génère également des fausses solutions qui ne font qu'aggraver les problèmes existants : les agro-carburants sont emblématiques de cette fuite en avant. Plutôt que de réduire la surconsommation de transport routier à la racine de son impact climatique, a été promue la « solution » en bout de chaîne des agrocarburants, développés en plantations mono-intensives.

S'ils remplacent une fraction du pétrole dans les pays riches, ils n'améliorent pas l'indépendance énergétique de ces derniers puisqu'ils sont massivement importés, leur bilan climatique est au mieux médiocre voire négatif, et leur modèle agricole intensif n'est pas durable. Plus grave encore, ils génèrent de nouveaux impacts désastreux : une hausse des prix alimentaires, l'accaparement de terres agricoles vivrières, des conflits fonciers, une perte de biodiversité, ...

**La logique du « produire plus pour consommer plus », caractéristique de ce modèle économique, perdure et augmente les risques.**

## II. Les conséquences sociales et environnementales de ce modèle

Depuis deux décennies, les pays émergents mettent les bouchées doubles pour réduire l'écart économique avec les pays industrialisés : Chine, Inde, Brésil surtout, et également Afrique du Sud, Indonésie, etc. Dans ces pays, l'explosion de la richesse des élites et l'avènement d'une certaine classe moyenne génèrent une hausse significative de la consommation. Dans le cas particulier de la Chine, son positionnement comme atelier mondial génère en outre des importations massives de ressources naturelles

pour réexporter tout aussi massivement des produits transformés à bas prix, principalement vers les pays riches.

La période où les ressources naturelles étaient jugées inépuisables est dépassée. La hausse constante de la consommation des pays riches additionnée à la récente consommation des pays émergents (en hausse très forte) génère une tension croissante sur la disponibilité des ressources naturelles.

Les trois principales conséquences sont les suivantes :

## 1. Une course vers le bas en termes sociaux et écologiques

**Le « moins-disant » social et écologique est adopté chaque fois qu'il permet d'augmenter les profits des multinationales.**

Il en va ainsi des délocalisations dans les pays où les réglementations sociales et environnementales sont moins développées et respectées. Cette course vers le bas se double d'une aggravation des conditions de vie des populations vulnérables qui sont souvent moins informées et conscientisées par rapport aux risques sociaux et environnementaux qu'elles prennent quotidiennement dans le cadre de leur travail. Le concept de « travail décent » a été forgé par l'Organisation internationale du travail (OIT) afin de garantir des moyens suffisants pour satisfaire les besoins humains essentiels, respecter la liberté d'organisation, bénéficier du droit à la protection sociale et construire le dialogue social. Il est cependant loin d'être généralisé dans les pratiques.

Ainsi, pour prendre l'exemple des agro-carburants, selon les Nations Unies, 60 millions de personnes pourraient être déplacées de force pour développer des monocultures intensives qui, par ailleurs, encouragent la déforestation et la dépendance alimentaire envers d'autres Etats.

## 2. Une course aux ressources naturelles

**La tension croissante sur la disponibilité des ressources naturelles dans le monde les transforme en objets de convoitises. Les ressources naturelles sont devenues source de conflits sociaux ou armés.** Il semble que tous les moyens sont permis pour s'accaparer les ressources, jusqu'à la militarisation et la guerre.

Ces conditions peuvent aggraver la violation des droits humains et des libertés des citoyens dans des régimes peu démocratiques. C'est le cas de l'Afrique centrale, du pétrole au Soudan exploité par la Chine ou au Nigeria par les *majors* occidentales ; c'est le cas des milices en Azerbaïdjan pour protéger les compagnies occidentales, ou de la guerre unilatérale

Résultat de cette course vers le bas, les dégradations de l'environnement s'accroissent : destruction d'écosystèmes pour l'exploitation des industries extractives, surexploitation de la biodiversité pour les industries chimiques, exploitations forestières illégales en RDC, Birmanie ou Indonésie, surconsommation et pollution de l'eau, etc.

Ainsi, l'entreprise Total, première entreprise française par son chiffre d'affaires et son bénéfice, continue de pratiquer le torchage du gaz au Nigéria. Ce gaspillage intégral du gaz associé aux poches de pétrole convoité a des impacts sanitaires, socio-économiques et écologiques dévastateurs, là où 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Il est illégal depuis la loi nigériane de janvier 1984 ; il a été condamné en 2002 par la Commission Africaine des Droits de l'Homme, et à nouveau en 2008 par la Cour Suprême du Nigéria. En 2009, il se poursuit toujours. La corruption et la gouvernance chaotique du Nigéria ne permettent pas au système judiciaire nigérien de faire respecter la loi nigériane ; les vides juridiques du droit international ne permettent pas d'obliger les multinationales occidentales à respecter le droit nigérien.

des Etats-Unis en Irak, qui dispose des 2èmes réserves mondiales de pétrole. Le cas de la République démocratique du Congo illustre tous ces aspects, entre bradage des ressources par la négociation de contrats léonins et guerre à l'Est, région riche en minerais convoités (or et en coltan). Le pétrole tchadien, financé notamment par la Banque mondiale dans son « projet modèle de développement » (l'oléoduc Tchad-Cameroun), permet aujourd'hui à la dictature de renforcer son emprise sur le pays et de financer des guérillas risquant de déstabiliser toute la sous-région.

L'exploitation illégale des ressources permet souvent aux conflits de perdurer, entre autres par le financement des trafics d'armes.

Une part importante de ces matières premières est extraite du sous-sol des pays en développement. Ces derniers n'en bénéficient cependant quasiment pas pour plusieurs raisons :

- ▶ Poussé par les investisseurs, et très souvent les institutions financières internationales, le pays peut se spécialiser dans l'exportation d'une ressource principale, au détriment de pans entiers de son économie. C'est la célèbre « maladie hollandaise » connue depuis longtemps pour le pétrole ;
- ▶ la ressource naturelle est très souvent exportée vers d'autres pays où se déroulent les activités de

transformation à forte valeur ajoutée (par exemple le minerai de bauxite transformé en aluminium) ;

- ▶ la faiblesse ou la non redistribution de la rente tirée d'une ressource naturelle a elle-même de nombreuses causes : spéculation sur les cours et volatilité des prix, faiblesse des institutions nationales et locales, corruption, absence de système judiciaire crédible, politiques commerciales et d'investissement renforçant la position des firmes transnationales, etc.

### ***3. Des conséquences climatiques désastreuses, surtout au Sud***

**Les dégradations causées à la planète, et en particulier le réchauffement planétaire [5], ne sont que la conséquence de la gestion des ressources naturelles :** près de 60% [6] des émissions de GES dans le monde sont causées par l'exploitation de ressources énergétiques non-renouvelables, à savoir les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) que la Terre a mis des centaines de millions d'années à fabriquer.

Par ailleurs, près de 20% [7] des émissions de GES sont liées au déboisement, qui a 3 causes principales :

- ▶ l'exploitation forestière (souvent illégale et sans bénéfices pour les populations locales) ;
- ▶ la grande exploitation agricole : défricher et créer de nouvelles terres agricoles pour les agrocarburants (palmier à huile, Indonésie et Malaisie), le soja (Argentine, Brésil), les plantations de monocultures d'arbres (eucalyptus, Uruguay) : dans les trois cas, il s'agit de monocultures intensives essentiellement orientées pour l'exportation vers les pays riches ;
- ▶ la pauvreté, due à la répartition inégale des ressources et des revenus, qui pousse les petits paysans, privés de leurs terres par les grands propriétaires et les monocultures, à rogner sur les forêts pour assurer leur survie. Dans certains pays (Haïti, Burundi), cela détruit à grande vitesse les dernières ressources forestières pour assurer l'approvisionnement en bois de chauffe, seule source

d'énergie accessible pour une partie importante de la population.

Le réchauffement planétaire affecte toutes les ressources naturelles renouvelables. Qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, de la terre, ou de la biodiversité (animaux et végétaux), une hausse des températures de l'atmosphère et des océans modifie le fonctionnement des écosystèmes. Dans bien des cas, les altérations causées à l'environnement sont irrémédiables, et ont un impact direct sur le vivant, humain, végétal et animal. Il y a donc une spirale vicieuse entre la surexploitation des ressources et le réchauffement de la planète, d'autant plus vicieuse que de nombreux liens existent entre l'environnement, la pauvreté et les conflits.

**Les pays du Sud, et en particulier les pays les moins avancés, sont les plus vulnérables aux changements climatiques.** Le dernier rapport du GIEC (2007) prévoit en particulier une modification dans la répartition des précipitations : un accroissement des ressources disponibles dans les zones tropicales et aux hautes latitudes, et dans les zones de basse latitude et dans les zones semi-arides, une diminution des ressources disponibles et une accentuation de la sécheresse. Les régions d'Afrique sahélienne, d'Afrique du Nord et de l'Est en seront particulièrement affectées.

**Les scientifiques du GIEC prévoient également une intensification et une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes** (sécheresses, canicules, fortes pluies et tempêtes). En conséquence, la majorité des activités économiques primaires (la pêche, mais aussi l'agriculture, qui concerne 80% de la population au sud) et secondaires (activités de transformation et commerce) seront touchées, rendant ceux qui n'ont pas la capacité de se protéger (ou de s'adapter) encore plus pauvres, aggravant les inégalités. Le réchauffement climatique aura également des conséquences sanitaires graves (expansions de maladies telles que le paludisme, épidémies).

Enfin, les déplacés environnementaux, obligés de migrer à cause de la dégradation de leur environnement (hausse du niveau de la mer, avancée du désert, assèchement d'un lac, etc) sont estimés à 200 millions de personnes à l'horizon 2050 par les Nations Unies.

La brutalité de ces bouleversements risque d'être extrême : elle mettra sous pression les systèmes de gouvernance internationaux, nationaux et locaux, en risquant de dynamiter les institutions les plus fragiles, amoindrissant encore la capacité de réponse à ces nouveaux défis. Le cercle vicieux est bouclé : la déstabilisation du climat va encore aggraver les inégalités sociales.

### III. Des changements à engager

**Les ressources naturelles sont indispensables à toute activité humaine.** Matières premières pour les produits, moyen de production dans les industries ou source d'énergie, elles alimentent le fonctionnement de notre système. L'exploitation des ressources, accélérée depuis la Révolution Industrielle, et plus encore au 20<sup>ème</sup> siècle, est insoutenable et s'apparente à une surexploitation à court terme qui mène au suicide de l'humanité.

La responsabilité historique des pays riches a été calculée : selon l'étude de Stern [8] (2006), l'Europe est responsable de 31% des émissions mondiales totales, les Etats-Unis de 27%. En émissions cumulées par habitant (1751-2006), le Royaume-Uni est responsable de 23% des émissions, les Etats-Unis de 21%, l'Allemagne et le Canada de 15% chacun, alors que la Chine et l'Inde sont responsables ... de 1% chacune (Hansen, 2007). Le concept de dette climatique est apparu pour faire payer aux pays industrialisés, les plus émetteurs, les coûts subis par les pays du Sud, peu émetteurs par habitant. Parallèlement, a émergé une approche (les *Greenhouse Development Rights*) proposant une répartition de la facture climatique fondée sur le droit au développement, approche fondamentale en terme d'équité.

Chaque Etat doit fournir une contribution financière dépendant de deux critères : responsabilité (émissions totales de GES par habitant) et capacité (PIB par habitant corrigé des parités de pouvoir d'achat). Les populations disposant d'un revenu inférieur à 7500 dollars par habitant par an sont volontairement exclues de l'obligation de payer, afin de ne pas grever leurs droits et besoins fondamentaux. Dans cette approche, les pays industrialisés doivent fournir plus de 70% des financements nécessaires à la lutte contre les changements climatiques.

Le réchauffement planétaire et les changements climatiques sont une conséquence parmi d'autres de la surexploitation des ressources. Une spirale vicieuse s'est donc installée en conséquence de l'absence de prise en compte de l'environnement dans le modèle économique dominant.

Il est temps de remédier à cette crise systémique ! Il est nécessaire d'instaurer une justice environnementale et sociale et de refondre les modèles de développement, afin qu'ils soient écologiquement soutenable et socialement justes.

C'est la survie de l'humanité qui est en jeu. Outre les enjeux strictement climatiques, il faut impérativement travailler sur les causes. La gestion des ressources naturelles, au cœur du modèle économique mondialisé, doit être repensée. Aujourd'hui plus que jamais, les principes de la Déclaration de Rio, traduits dans le Rapport Brundtland, doivent être appliqués, en particulier les principes de précaution, de participation des populations, et de responsabilité (pollueur-payeur).

Les pays du Sud sont et seront frappés de manière disproportionnée, alors qu'ils ne sont pas les principaux responsables puisqu'ils émettent peu de GES par habitant. Les pays industrialisés, du fait de leur responsabilité historique dans le réchauffement planétaire et de leur capacité à financer, et sur base du principe de responsabilité commune mais différenciée, doivent donc tendre à réparer cette injustice climatique et assumer leurs responsabilités en repensant le modèle économique, en adoptant un mode de gestion des ressources naturelles plus raisonné et en aidant le Sud à s'adapter aux changements climatiques.

L'information et la responsabilisation de nos responsables politiques, mais aussi des entreprises, et des citoyens que sont les consommateurs, au Nord comme au Sud, doit être mise en avant pour favoriser ce changement.

L'exploitation durable et le partage équitable des ressources planétaires impliquent une remise en cause radicale du modèle de (sur)consommation des pays riches. Les consommations de matières premières devront être réduites d'un facteur 3 à 5 dans les pays riches dans les prochaines décennies. Cet im-

pératif doit se traduire par l'émergence d'une économie nouvelle, dont la sobriété en terme de ressources naturelles et d'énergie sera un critère prédominant.

Il revient aux pouvoirs publics de mettre en place un cadre public, fiscal, économique, éducatif, etc. pour permettre, imposer et encourager tout à la fois cette transition colossale de l'économie. Un accompagnement sera nécessaire pour que la transition soit suffisamment ambitieuse et rapide, notamment pour la formation des travailleurs et la création de nouveaux emplois, parallèlement à la réduction de certains secteurs économiques incompatibles avec ces exigences.

Les différentes composantes des sociétés civiles et les mouvements sociaux, au Nord comme au Sud, travaillent à la proposition d'alternatives globales, à la généralisation des alternatives. Des convergences se font jour de toutes parts pour dénoncer des modes de production et de consommation insoutenable, remettre les impératifs sociaux et écologiques au centre des sociétés humaines, et redonner à l'économie et la finance leur simple place d'outils parmi d'autres pour parvenir aux fins.

Les partenaires du programme européen « Une seule planète » [9], pour une Gestion durable des Ressources naturelles, demandons d'engager les changements suivants :

- ▀ La responsabilité juridiquement contraignante, et la régulation des acteurs privés, à commencer par les entreprises multinationales occidentales.
- ▀ La participation des citoyens à l'ensemble des décisions qui les concernent. Notamment, les populations locales doivent être des parties prenantes à part entière dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles.

Nous interpellons les décideurs et les citoyens, en vue du sommet de Copenhague et au-delà, pour la mise en œuvre de ces recommandations.

## Notes

[1] Exploiter une ressource permet de la vendre, générant un chiffre d'affaires qui est comptabilisé dans le PIB, et est donc présenté de manière positive. Si cette exploitation dégrade la santé des travailleurs, cela génère des dépenses de santé, donc un chiffre d'affaire du secteur médical, lui aussi comptabilisé positivement dans le PIB.

[2] Paquet énergie-climat, décembre 2008

[3] L'énergie primaire est l'énergie disponible avant toute transformation (bois, pétrole, vent, etc). Si elle n'est pas utilisable directement, elle doit être transformée en énergie secondaire, puis en énergie finale utilisable par le consommateur. Chaque transformation consomme de l'énergie et génère des pertes : une énorme partie de l'énergie primaire est ainsi perdue (40 à 90%). Exemple : le charbon (énergie primaire) utilisé dans une centrale thermique pour produire de la vapeur d'eau (énergie secondaire) utilisée pour produire de l'électricité (énergie finale)

[4] De Perthuis Christian, *Et pour quelques degrés de plus... Nos choix économiques face au risque climatique*. Paris : Pearson, 2009, p. 182.

[5] La Terre a entamé un processus irréversible de réchauffement de son atmosphère et de ses océans. L'effet de serre est un processus naturel qui retient la chaleur solaire et régule la température de la terre. Il est aujourd'hui prouvé qu'il est accentué par l'augmentation de la concentration de gaz d'origine humaine dans l'atmosphère, et en particulier de dioxyde de carbone.

[6] Les émissions de CO<sup>2</sup> provenant des combustibles fossiles s'élèvent à 56,6% du total des émissions totales de GES anthropiques de 2004. (GIEC, 2007 : Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A. (publié sous la direction de )]. GIEC, Genève, Suisse, p.5

[7] 17,3% des émissions totales de GES anthropiques de 2004 sont liées au « déboisement, à la décomposition de la biomasse, etc. », selon les mêmes sources. (p.5)

[8] The Stern Review on the Economics of Climate Change, Sir Nicholas Stern, Novembre 2006. Rapport disponible sur : [www.hm-treasury.gov.uk/indep...](http://www.hm-treasury.gov.uk/indep...)

[9] FRANCE : CRID, 4D, AITEC-IPAM, Association française les Petits Débrouillards, CCFD, CGT, Fédération Artisans du monde, Les Amis de la Terre, Oxfam France – Agir Ici, PEKEA, Ritimo. BELGIQUE : CNCD – 11.11.11. SLOVAQUIE : SPIRALA, eRko. HONGRIE : Védegylet-Protect the future. SENEGAL : CONGAD. COTE D'IVOIRE : INADES. RDC : Réseau Ressources Naturelles. INDONESIE : Wahli – Les Amis de la Terre.

Partenaires associés : Greenpeace France - Plate-forme des ONG slovaques (MRVO) – Coalition Climat (Belgique) – Confédération européenne des syndicats – laboratoire Gecko-Paris X.



## Introduction de la problématique

*L'exploitation des ressources halieutiques, des disparités à l'échelle mondiale, synthèse analytique proposée par ISF Rennes*

Le terme halieutique a une étymologie grecque et traduit ce qui a trait à la pêche. Aujourd'hui, on la définit comme la science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle représente pour les milieux aquatiques ce qu'est l'agronomie aux milieux terrestres. Elle intègre les différents modes d'exploitation (pêche et aquaculture) et de gestion. Elle concerne les ressources vivantes - végétales et animales - aquatiques. Il peut s'agir aussi bien des ressources d'eau de mer comme celles d'eau douce.

Les ressources halieutiques ont la particularité d'être des ressources communes, et comme elles ne sont pas illimitées (contrairement à ce qu'on a longtemps cru), on assiste à une compétition pour l'accès à ces ressources, menant un conflit entre intérêt individuel et bien commun, c'est la « tragédie des communs ». C'est ce phénomène qui explique la situation actuelle de surexploitation.

Lors de ce week-end, nous nous pencherons essentiellement sur les problématiques liées à la pêche maritime et aux inégalités qu'elle génère par la nature des ressources qu'elle exploite (à l'origine en libre accès).

Nous ferons tout d'abord un état des lieux des ressources halieutiques, biens communs puis nous regarderons les enjeux qu'elles suscitent, entre autres des inégalités entre les différents pays. Enfin, nous verrons qu'il existe des alternatives pour une pêche équitable et durable.

### I. État des lieux des ressources halieutiques

La pêche représente aujourd'hui l'une des rares activités de cueillette qui subsistent. Les stocks halieutiques ont toujours été exploités cependant depuis la seconde guerre mondiale, les capacités de pêche ont considérablement augmenté. Les bateaux sont devenus de plus en plus nombreux et efficaces, augmentant la pression exercée sur les ressources marines. En 2007, 28% des stocks évalués étaient surexploités, épuisés ou en cours de reconstitution, et produisaient donc moins que leur rendement potentiel maximal compte tenu de la surpêche [7]. Lorsque les stocks sont surexploités, cela signifie que la pression de pêche est excessive conduisant à des captures faibles. Le système d'exploitation est alors inefficace et il serait possible de produire plus avec moins de bateaux (et donc un coût d'exploitation plus faible). Cependant cela ne signifie pas pour autant que les espèces sont en voie d'extinction, elles sont actuellement malmenées et ne peuvent pas se développer correctement.

**Bien que nous ayons connaissance de l'état global des stocks halieutiques, des décisions efficaces ne semblent pas être prises pour rétablir l'équilibre dans les océans : pourquoi ?**

Dans l'étude des ressources marines réside une difficulté majeure propre à l'océan ! Elle est due au fait que l'on ne peut voir, « compter », étudier les espèces de manière exhaustive dans cette vaste étendue d'eau. Il est de ce fait difficile d'évaluer les stocks de façon fiable. On peut seulement faire des estimations, à partir des données de pêche (captures) et des études scientifiques (campagnes ponctuelles en mer d'évaluation des stocks).

### **Mais qu'est-ce qui a mené à cette situation alarmante des stocks halieutiques ?**

Aujourd'hui, les océans sont la première source de protéines du monde et plus de 2,6 milliards de personnes en dépendent principalement pour leurs besoins en protéines [8]. La demande mondiale en produits de la mer devient de plus en plus importante alors que leur disponibilité dans l'océan est de plus en plus faible. C'est la cause de la surexploitation de nombreux stocks. Ce sont tout d'abord les espèces nobles (à haute valeur commerciale), les plus abondantes et les plus proches des premiers centres d'expansion qui ont été exploitées intensivement. Puis voyant ces ressources s'affaiblir, les pêcheries se sont développées autour d'autres stocks non encore exploités, à plus faible valeur commerciale. On pense qu'actuellement tous les stocks présentant des qualités halieutiques sont exploités.

Pour répondre à la demande croissante en produits de la mer, l'aquaculture représente une source de protéine aquatique de plus en plus importante. Elle ne produit cependant pas les mêmes espèces que la pêche, ou lorsque c'est le cas elle requière une alimentation à base de farine de poissons... issues de la pêche. Autrement dit l'aquaculture n'est pas une alternative à la pêche mais pourrait la compléter.

On se trouve face à une crise écologique où la demande est trop grande face à la disponibilité en ressources marines. Depuis quelques années, une prise de conscience de cette problématique halieutique a donné naissance à des mesures de gestion afin d'essayer de préserver, et dans certains cas de restaurer le bon état écologique des stocks. L'objectif est de garder une grande diversité des espèces marines et de les exploiter de la manière la plus durable possible. Ces outils développés sont ciblés sur la pression de pêche.

Plusieurs outils de gestion peuvent être utilisés tels que les quotas de pêche. Il est aussi possible de limiter l'efficacité des engins de pêche, par exemple en agrandissant les mailles des filets. Enfin, la gestion des pêches se fait en protégeant une population pendant une période précise de sa vie où elle est plus vulnérable. Des périodes d'ouverture de la pêche de certaines espèces et des réserves de pêche sur les zones correspondant aux frayères (intéressant seulement lorsque le stock est déjà surexploité, inefficace sinon) ou aux nourriceries ont été déterminées.

Lorsqu'un stock se trouve dans un état critique, il est possible de rétablir un bon état. Cependant, il arrive que la prise de conscience se fasse trop tard et que le stock ne soit pas récupérable. C'est ce qui est arrivé avec la morue du Canada. Jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, la pêche à la morue était très réputée et elle s'est beaucoup développée durant la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, à tel point que les morues étaient toujours pêchées en grande quantité mais de tailles de plus en plus réduites. A la fin des années 80, un cap de non-retour a été franchi et il n'y avait plus de morues dans les chaluts. Qualifiée d'espèce en danger, la pêche a alors été interdite. Le stock ne s'est toujours pas remis de cette surpêche même si l'on commence à revoir des morues dans les eaux de Terre-Neuve [9]. Ce déplorable constat démontre que la pêche doit être gérée de façon durable de manière à préserver les stocks.

Les stocks européens étant globalement surexploités, les pêcheurs occidentaux cherchent de nouvelles eaux pour pêcher et trouver des stocks en bon état. Mais les pays du sud ont peu de moyen pour aller pêcher des espèces au large, c'est pourquoi il y a de plus en plus d'accords entre les pays occidentaux et les pays en développement pour aller pêcher dans leurs eaux.

## II. Des inégalités socio-économiques entre les pays développés et en développement

### **1. Les accords de partenariat entre l'Union Européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) : un partenariat mutuellement avantageux...**

Depuis 2002, les accords de pêche passés entre l'Union Européenne (UE) et les pays du sud ont été renommés accords de partenariat. Ils sont en principe fondés sur le respect intransigeant des principes d'une pêche responsable et sur des compensations financières qui devraient contribuer au développement des pays concernés.

Il existe 2 types d'accords de partenariat, les accords thoniers bilatéraux (qui concernent la majorité des accords) et les accords multi-espèces (avec le Groenland, la Guinée-Bissau, la Guinée et la Mauritanie). Les accords thoniers permettent aux navires européens de suivre les thons durant leur migration sans avoir à s'arrêter, les quotas étant fixés par l'ORGP (Organisation Régionale pour la Gestion de la Pêche) compétente, suite à des avis scientifiques relatifs à l'état écologique du stock. Les accords servent alors à fournir un cadre juridique pour l'accès aux ressources, qui ont déjà été attribuées au niveau international.

C'est dans ce contexte que chaque accord précise la quantité de thons pouvant être capturée une année donnée, dans les eaux du pays concerné, ainsi que le nombre de navires qui recevront un permis pour cette pêche. Dans le cadre des accords couvrant plusieurs espèces, les meilleures données scientifiques disponibles servent en principe de base pour la négociation de droits de pêche pour les États membres, dans le but de veiller à la conservation et à la gestion appropriées des pêches, en coopération avec les autorités des pays tiers.

Chaque accord est exclusif, c'est-à-dire que, lorsqu'il est en place, les navires européens ne peuvent pêcher que dans le cadre de cet accord.

Ces conditions assurent une totale transparence des activités des pêcheurs européens dans la région. Il s'agit d'un point auquel l'Union Européenne accorde une grande importance. De nombreuses nations concluent des accords de pêche avec les pays en développement dans le monde, mais seule l'Union Européenne publie toutes les informations concernant ces accords, donnant ainsi un droit de regard au public [1].

Grâce à ces accords, la flotte européenne a accès aux excédents de ressources que les partenaires de l'Union ne peuvent ou ne veulent utiliser. L'attribution et la gestion de ce financement sont décidées d'un commun accord entre le pays partenaire et l'Union européenne. L'engagement de l'Union européenne de promouvoir une pêche responsable et durable partout où les navires européens pêchent dans le monde est à la base de cette approche de partenariat.

C'est pourquoi chaque accord de partenariat repose (ou devrait en principe reposer) sur une évaluation globale réalisée au préalable. De cette manière, l'Union européenne doit normalement s'assurer que les possibilités de pêche à sa disposition sont conformes aux meilleurs avis scientifiques disponibles et "qu'elles n'entraîneront jamais un appauvrissement des stocks fragiles ni la mise en concurrence de ses navires avec les pêcheurs artisanaux locaux dont les revenus et les moyens de subsistance dépendent de la pêche côtière" [1].

Les accords de partenariat ont en principe introduit des éléments nouveaux par rapport à leurs prédécesseurs :

- Meilleure politique de dialogue avec les pays partenaires
- Importance accordée aux analyses d'impact, au contrôle et à la mise en œuvre ainsi qu'à la gestion durable et aux activités liées à la pêche
- Obligation pour les navires européens d'engager des pêcheurs locaux
- Navires européens encouragés à débarquer leur pêche dans les pays tiers en vue de leur transformation
- Cadre juridique destiné à garantir que l'ensemble des mesures soient compatibles avec une pêche durable et favorisent une bonne gouvernance

- Plus grande souplesse sur la manière dont le financement européen peut être utilisé pour certaines priorités comme la recherche scientifique et le suivi des activités de contrôle et de surveillance.

Sur le terrain, la réalité est pourtant assez différente, en particulier dans le cas d'accords passés en Afrique de l'Ouest. Ils concernent non seulement les ressources thonières (Sénégal ou Maroc hier, Mauritanie aujourd'hui) mais aussi d'autres espèces plus côtières. Les flottilles européennes ont très largement contribué à la surexploitation des écosystèmes. Les financements externes apportés ont certes été importants mais ne tiennent pas compte de l'impact que les flottilles européennes peuvent avoir sur le développement d'une pêche nationale. On met ainsi en évidence le décalage existant entre les principes annoncés et les réalités de terrain.

## ***2. ... ou un pillage des ressources du sud ?***

En France, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) reste sur la même ligne que l'Europe, il n'émet pas d'objection en matière de pêche lointaine et de relations avec les pays africains dans un rapport présenté en avril 2010 : Les enjeux des accords de pêche Union Européenne / Pays africains - Projet d'avis (CESE avril 2010). Ce document ne donne pas du tout la parole à l'autre partie prenante des accords et aux ONG qui travaillent dans ces pays africains.

Le CESE ne parle pas de l'opposition de plus en plus forte des communautés de pêcheurs en Afrique vis-à-vis de ces accords n'ayant de partenariat que le nom. En compétition directe avec la pêche artisanale locale, l'ampleur des volumes pêchés par les navires industriels européens et asiatiques constitue un vrai danger pour la sécurité alimentaire des pays africains.

Certains pays comme le Sénégal, l'île Maurice et l'Angola ont refusé en 2006 de reconduire leurs accords de partenariat avec l'Europe, s'estimant lésés.

Dans le cas du Sénégal, la surexploitation des ressources halieutiques par les chalutiers européens, notamment espagnols, menaçait la sécurité alimentaire du pays, et les dirigeants avaient cédé face à la pression de la population encouragée par une série de rapports accablants d'ONG (Action aide, Greenpeace, Cape...). La commission cherche alors à maintenir ces accords en mettant en place des accords de partenariat économique beaucoup plus larges. Ils visent à l'ouverture réciproque des marchés, et notamment à la suppression progressive des droits de douane. Or les ONG ainsi que le rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, dénoncent le caractère néfaste de ces accords.

Depuis quelques années, le secteur de la pêche africain tend à se libéraliser avec le poids grandissant des sociétés transnationales. D'une part, les sociétés de pêche étrangères créent ce que l'on dénomme dans le milieu la « sénégalisation » des

navires, phénomène initialement repéré au Sénégal par son ampleur. Ce phénomène consiste en la multiplication de navires battant pavillon sénégalais, mais dont les capitaux et la direction sont essentiellement européens. D'autre part, l'Union Européenne

se désengage financièrement au dépend des armateurs de pêche pour le paiement de la contrepartie aux accords de pêche (Favrelière, 2010).

### ***3. Une concentration des activités halieutiques au Sud et une consommation des produits au Nord***

Si de nombreux pays du Nord (Canada, Etats-Unis, Europe, Japon, Russie) affichent toujours un niveau d'activité important, le centre de gravité des activités halieutiques a glissé vers les nouvelles puissances halieutiques d'Asie du sud-est (Chine, Inde, Indonésie) et d'Amérique latine (Pérou, Chili).

Dans les faits, « si l'essor de la production [...] demeure en grande partie imputable aux pays en développement, [celle-ci] ne leur profite pas totalement » (Corlay, 2004).

En effet, la moyenne mondiale des disponibilités alimentaires aquatiques – qui avoisine les 16 kg/habitant/an –

masque en fait d'énormes disparités dans le partage des protéines issues de la mer, les populations des pays industrialisés consommant en moyenne 28 kg/hab. contre à peine 14 kg/hab. pour les pays en développement (Chaussade, 1997). Les produits halieutiques constituent les denrées qui subissent le plus d'échanges sur le marché mondial. Selon Jean Chaussade, on assiste à un « transfert de protéines » dans la distribution et la consommation au profit d'une « demande insatiable » des pays du Nord, qui concentrent plus de 80% des importations (Chaussade, 1997).

### ***4. La pêche illégale : les pays du sud les plus menacés***

De plus, il existe des flottes illégales contrôlées par des intérêts russes, chinois, thaïlandais, mais aussi français, italiens, espagnols... ([2], [3], [4]). En Guinée, pays africain parmi les plus pillés, la pêche illégale représente les deux tiers des prises légales enregistrées dans le pays.

Un rapport du ministère britannique pour le Développement international (DFID) a estimé que la Guinée perdait plus de 34.000 tonnes de poissons chaque année du fait de la pêche illégale, pendant que les pêcheurs guinéens attrapaient légalement environ 54.000 tonnes de poissons par an.

La pêche illégale n'épargne aucune zone de pêche dans le monde. les pays du Sud sont cependant les plus exposés au danger de la pêche illégale.

Outre les dommages environnementaux liés à la surexploitation des ressources qui a décimé plusieurs espèces halieutiques, les pertes économiques causées par la pêche illégale s'élèvent au moins à un milliard de dollars par an pour les pays d'Afrique subsaharienne (Favrelière, 2010).

### 5. Les aires marines protégées : un outil de gestion suffisant ?

En Afrique de l'Ouest, le secteur de la pêche est en crise depuis les années 1990. Face à la diminution des ressources halieutiques, les organisations environnementales ont été les premières à réagir. Dans le prolongement de la Convention sur la Biodiversité au sommet de Rio en 1992, plusieurs ONG internationales ont poussé les autorités ouest africaines à mettre en place des Aires Marines Protégées (AMP).

Au début des années 2000, le Sénégal s'est engagé dans la protection de ses zones littorales avec la création de plusieurs Aires Marines Protégées. Sous l'impulsion d'ONG environnementalistes, cinq AMP ont été créées le 4 novembre 2004 par décret présidentiel. Mais en 2010, le constat est assez négatif : une seule AMP est fonctionnelle, une deuxième fonctionne avec beaucoup de difficultés, et les trois autres n'existent que sur le papier.

Il ne faut pas perdre de vue que la diminution des stocks de poissons est d'origine multifactorielle (pêche illégale, afflux des populations rurales vers les côtes, précarité des communautés littorales, surexploitation, changement climatique...). Il est donc illusoire de penser que la diminution des ressources halieutiques s'inversera en actionnant un seul levier : Aires Marines Protégées. Depuis leur création, les AMP et autres parcs marins ont le plus souvent « été fondés sur des interdictions, des obligations, mais surtout une très grande défiance envers les premiers occupants des lieux, pour ne pas dire au total mépris de leurs intérêts légitimes.

De manière générale, les mesures conservatoires ont toujours été imposées aux communautés locales par des organismes qui leur étaient extérieurs, souvent même sans qu'elles soient consultées, voire seulement interrogées. De nos jours, la déprédation du patrimoine naturel mondial est désormais trop importante pour envisager de poursuivre - et *a fortiori* intensifier - de telles procédures.

Il s'agit tout au contraire de repenser fondamentalement le système des aires protégées dont l'efficacité et le statut demeurent bien précaires dans de nombreuses régions du monde et ceci dans les pays du Nord comme dans les pays du Sud. » (Favrelière, 2010).

Les Aires du Patrimoine Communautaire (APAC) traduisent assez bien la gouvernance locale de la biodiversité et des aires protégées. Les Aires du Patrimoine Communautaire ont une approche de la conservation plus participative, équitable et efficace en environnement marin. Elles sont reconnues par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) au Congrès mondial sur les Parcs de Durban 2003. Après le quasi-échec des 5 premières AMP initiées et portées par les ONG environnementales, les communautés de pêcheurs sénégalais fondent beaucoup d'espoir dans les Aires de Patrimoine Communautaire (APAC). Malheureusement, actuellement peu de confiance est accordée par les ONG ou les Etats aux autochtones en ce qui concerne la protection de leurs ressources naturelles et la gestion des pêches (Favrelière, 2010).

L'ampleur de la mondialisation et l'extension capitaliste engendrent une instabilité et une contradiction du secteur halieutique. En effet, ce sont essentiellement les puissantes multinationales qui dominent le secteur halieutique aussi bien dans la production (Unilever, Pescanova) que dans la distribution (Walmart, Findus). Cette situation engendre une « déterritorialisation » de l'ensemble de la filière, elle-même perçue par les pêcheurs « artisans » comme une certaine menace de « décohésion socio-spatiale » (Noel, 2004).

Dans ce contexte de mondialisation, de nombreux mouvements sociaux se mettent en place depuis une dizaine d'années au sein d'une coalition appelée « altermondialisation halieutique ».

### III. Alternatives pour une pêche équitable et durable ?

L'« altermondialisation halieutique » correspond à une contestation que l'on peut assimiler à une « fédération à mi-chemin entre une organisation de type communautaire et une organisation de type syndical » (AMRPS, 2004).

On note deux groupes d'acteurs principaux : des structures d'appui et d'échange d'un côté, et des organisations de masse de travailleurs de l'autre, dont l'*International collective in support of fishworkers* (ICSF) et le *World forum of fishworkers* (WFF). L'ICSF, qui s'apparente à un réseau d'appui et d'échange entre organisations professionnelles du Nord et du Sud, reste l'organisme clé du mouvement (Le Sann, 2001). Créé et basé en Inde à Chennai dès 1986, ce *think tanks* « fortement impliqué dans la reconnaissance et la valorisation de la pêche à petite échelle » regroupe une coalition diversifiée de militants allant des scientifiques (biologistes, sociologues) aux travailleurs sociaux en passant par de multiples techniciens, etc. (Noel, 2009).

Selon les acteurs de l'altermondialisme, le secteur halieutique se dirigerait davantage vers une politique capitaliste qui favorise les activités productivistes et industrielles déterritorialisées au détriment des pratiques artisanales et traditionnelles, plus souvent vivrières (AMRPS, 2004).

### Conclusion

Comme dans la plupart des secteurs, on retrouve dans celui de la pêche une forme de domination des pays développés sur les pays du Sud, causée notamment par la raréfaction des ressources halieutiques et la mondialisation des marchés. Ce sont en effet les pays riches qui bénéficient des poissons pêchés au Sud, qu'ils soient nobles pour l'alimentation humaine directe ou à faible valeur commerciale pour l'élevage.

La gestion et le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques, absents ou mauvais sont des obstacles à la pérennité des activités halieutiques et par conséquent à la sécurité alimentaire.

L'orientation alternative du groupe serait donc le développement d'une gestion équitable et durable des techniques d'exploitation des ressources halieutiques. Cela doit passer entre autre par une gestion participative, une valorisation et un renforcement des pêches artisanales et traditionnelles à l'échelle locale (Noel, 2011). La gestion participative est une situation dans laquelle les différents acteurs discutent, négocient, décident ensemble pour atteindre une exploitation durable des ressources. Cette démarche responsabilise les pêcheurs, les implique et de ce fait va faire en sorte que la gestion sera efficace ou non.

Pour changer l'univers halieutique, les altermondialistes mènent diverses actions (manifestations de masse, présence lors des conférences internationales telles que le Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002, campagnes de sensibilisation, organisation de la « Journée mondiale des pêcheurs », mise en place de forums internationaux (Fortaleza en 2006) et d'ateliers régionaux (Océan indien en 2009) (Noel, 2011).

Face à ce constat des ressources halieutiques qui s'épuisent et des inégalités socio économiques de ce bien commun, il est indispensable de revoir les systèmes de gestion afin qu'ils soient équitables, réalistes et sources d'exploitation durable.

Cela passe par de bonnes connaissances biologiques de la chaîne alimentaire des différents écosystèmes marins et des espèces pêchées, couplées à une évaluation numérique des stocks constituant une base scientifique sur laquelle il sera possible ensuite d'établir une meilleure gestion de la ressource.

Différents instruments existent dans ce but qui est de préserver la ressource mais ils semblent ne pas être suffisants.

Cela suppose aussi une réglementation internationale respectée par toutes les parties prenantes. La pêche dans les pays membres de l'UE est réglementée par la PCP (orientations en 2013) où les limites de captures et d'efforts de pêches ainsi que des mesures techniques imposées sont des instruments qui coexistent... En fait, il s'agit de veiller à la réorganisation de l'activité de pêche à l'échelle des grandes mers régionales. L'objectif est de promouvoir et de renforcer la coopération internationale et d'assurer une pêche responsable et durable en dehors des eaux communautaires au même titre que dans ses propres eaux.

Parmi les plans d'actions, la pêche illégale non déclarée et non réglementée est à éradiquer.

Aussi, les accords internationaux doivent être respectés et l'ouverture des marchés des pays du sud s'accompagner du contrôle et de la gestion de leurs ressources halieutiques. Il s'agit de prendre conscience de l'importance des négociations et accords à l'échelle internationale tout en sensibilisant aux problématiques de gestion locale : analyse des différentes logiques économiques d'acteurs et écosystèmes marins (exploitation de la ressource de façon artisanale ou industrielle, gestion d'une ressource alimentaire limitée, intérêt collectif à considérer et mises en place des règles communes). Pour cela, la bonne exécution des mesures réglementaires dans les captures, la transformation et la commercialisation du poisson sont également les bases d'une bonne gestion.

Les pays développés doivent davantage prendre en compte les intérêts des pays en voie de développement. Ce qui souvent n'est vrai qu'en théorie. Les mentalités sont en train de changer dans certains pays, mais il reste encore beaucoup de choses à revoir.

Le secteur halieutique se dirige vers une gestion plus participative où l'on cherche davantage de concertation entre les acteurs, le développement d'une gestion équitable et durable des techniques d'exploitation des ressources halieutiques. Ainsi les interrogations de l'opinion publique doivent pousser de plus en plus les décideurs politiques à rendre des comptes, et à condamner la politique de gestion clientéliste d'un patrimoine collectif (Guérin, 2007). La filière professionnelle doit se différencier et se spécialiser autour de produits associés à des territoires de pêche. La grande distribution doit se montrer responsable et proposer au consommateur final un produit issu d'une pêche durable.

La mise en place d'une pêche durable n'est pas un problème technologique. C'est un problème sociologique et humain d'organisation et de gouvernance. C'est aussi un enjeu politique. Nous faisons aujourd'hui appel au courage et à la volonté politique car il faudra une bonne dose de courage des uns et des autres pour opérer une rupture dans le mode de gestion actuel et offrir l'espoir d'une pêche durable (Guérin, 2007).

---

*« La sagesse de la terre est une complicité totale  
entre l'homme et son environnement »*  
**Pierre Jakez-Hélias, Les autres et les miens**

---

## Glossaire

Aire marine protégée : Espace délimité en mer, sur lequel est fixé un objectif de protection de la nature à long terme. Cet objectif est rarement exclusif : il est souvent, soit associé à un objectif local de développement socio-économique, soit articulé avec une gestion durable des ressources ([5]).

Frayère : Lieu où les poissons, amphibiens, mollusques et crustacés produisent ou déposent leurs œufs.

Nourricerie : Zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile durant les premiers mois ou les premières années de leur vie, pour s'y nourrir et poursuivre leur développement. Une zone de nourricerie peut être fréquentée par plusieurs (nombreuses) espèces ([6]).

Quotas de pêche : Nombre maximum de poissons à pêcher pour un laps de temps donné.

Stock halieutique : Ensemble d'individus appartenant à une ou plusieurs populations (ou même à une ou plusieurs espèces) présentant les mêmes caractéristiques biologiques et réagissant de façon identique à l'exploitation. La population est une unité de reproduction, le stock est une unité de gestion justifiant une évaluation commune des conditions de rationalisation de son exploitation ([6]).

Chalut : Poche de filet traînée par un navire de pêche (chalutier) pour y capturer des animaux marins ([6]).

## Bibliographie

Alliance Pour Un Monde Responsable, Pluriel Et Solidaire (AMRPS), 2004. *La pêche en eau trouble ? Propositions pour une gestion durable des ressources marines*. Paris, éditions Charles Léopold Mayer, 193 p.

Chaussade J., 1997. *Les ressources de la mer*, Evreux, Flammarion, 127 p.

Corlay J.P., Chaussade J., 2008. « Les échanges de produits de la mer : évolutions et enjeux des vingt dernières années ». In GUILLAUME (J.) (ed.), *Les transports maritimes dans la mondialisation*, Paris, L'Harmattan, p. 111-128.

Favrelière, 2010. *Aires Marines Protégées, Pêcheurs : Gardiens de la biodiversité marine et côtière. Le cas du Sénégal, Afrique de l'Ouest*. ICSF, Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche.

Guérin B., 2007. *Pour une « Pêche Durable » en France et en Europe, Faisabilité des Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées (UEGC)*, WWF France, 179 p.

Le Roux S. et Noël J., 2007, *Mondialisation et conflits autour des ressources halieutiques*, *Ecologie & politique*, 2007/1 N°34, p. 69-82. [En ligne] URL : <http://www.cairn.info/revue-ecologie-et-politique-2007-1-page-69.htm>. Consulté le 11 décembre 2011.

Le Sann A., 2001. « De Rome à Loctudy : la naissance difficile d'un mouvement international des pêcheurs artisans ». Nantes, *Cahiers Nantais*, IGARUN, n° 55/56, p. 281-288.

Noël J., 2011. *Etat des résistances sur un mouvement social particulier, l'altermondialisation halieutique*.

Noël J., 2009. « Regard géographique sur les dimensions spatiales de l'altermondialisation halieutique ». Rennes, *Norois*, PUR, n° 211, p. 3-18.

Noël J., 2004. *Les enjeux géographiques de l'altermondialisation dans la production et les échanges des produits halieutiques et aquacoles. Réflexions méthodologiques bibliographiques*. Nantes, Université, mémoire de DEA, Géographie, juin, 103 p.

## Sitographie

- [1] Commission européenne - *Accords de partenariat dans le domaine de la pêche* [En ligne] URL : [http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/cfp\\_factsheets/fisheries\\_partnership\\_agreements\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/fisheries/documentation/publications/cfp_factsheets/fisheries_partnership_agreements_fr.pdf) . Consulté le 11 décembre 2011.
- [2] Le Marin 11/11/11
- [3] Marine et Océans - « Thon rouge : les ONG pour mieux contrôler les prises, arrêter la surpêche » 10/11/11. [En ligne] URL : <http://www.marine-oceans.com/actualites-afp/1250-thon-rouge-les-ong-pour-mieux-controler-les-prises-arreter-la-surpeche>. Consulté le 15 novembre 2011.
- [4] Fishnews - « Treaty to stop illegal fishing goes to Senate for ratification » 15/11/11. [En ligne] URL : <http://www.fishnewseu.com/latest-news/world/7067-treaty-to-stop-illegal-fishing-goes-to-senate-for-ratification.html>. Consulté le 15 novembre 2011.
- [5] Agence des aires marines protégées « Aires marines protégées » - <http://www.aires-marines.fr/aires-marines-protegees.html>. Consulté le 11 décembre 2011.
- [6] Ifremer « Glossaire » - <http://envlit.ifremer.fr/infos/glossaire>
- [7] Conférence française pour la biodiversité – 10-12 mai 2010 – Chamonix Note de cadrage – Atelier « Exploiter durablement les ressources naturelles renouvelables » – 26 avril 2010 [en ligne] [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atelier\\_surexploitation\\_-\\_note\\_de\\_cadrage-final.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/atelier_surexploitation_-_note_de_cadrage-final.pdf)
- [8] ONU « Des océans mieux gérés et protégés » (consulté le 03/01/12) <http://www.un.org/fr/sustainablefuture/oceans.shtml>
- [9] L'éducation au service de la Terre. 1995. *Enquêtes pour un avenir durable. Une approche à l'étude de certaines questions concernant le Canada fondées sur la prise de décision. La disparition de la morue du Nord*. [en ligne] <http://www.lsf-lst.ca/media/cod.fr.pdf?phpMyAdmin=27c4ca48e56t67ceba5e>



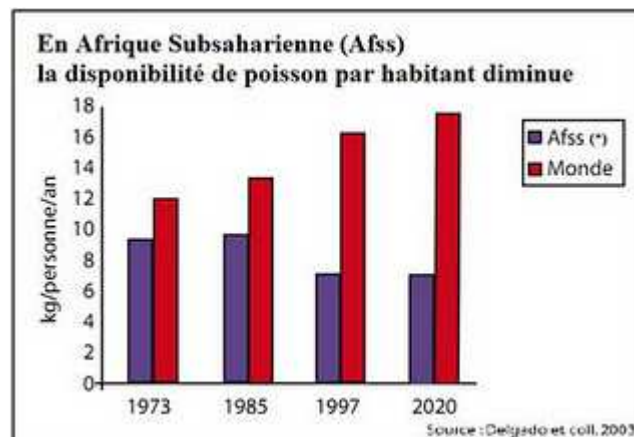
## En Afrique, la disponibilité de poisson diminue !

*WorldFish Center, 2005. Le poisson et la sécurité alimentaire en Afrique, Penang*

***L'Afrique est le seul continent où la disponibilité de poisson par habitant est en baisse.***

L'Afrique connaît actuellement une crise de la disponibilité du poisson. L'Afrique est la région du monde où la consommation de poisson par habitant est la plus faible, la seule région du monde aussi où elle est en baisse. Cette diminution est due essentiellement à la stagnation des prises alors que la population continue d'augmenter. Pour maintenir le niveau actuel de disponibilité du poisson en Afrique subsaharienne (6,6 kg/personne/an) d'ici à 2015, la production (pêcheries de capture et aquaculture) devra augmenter de 27,7 % au cours de cette période, ce pourcentage étant calculé sur la base d'un taux de croissance démographique annuel moyen de 1,9 % sur la période 2002–2015 (Banque mondiale 2004b).

Malheureusement, les bénéfices des pêcheries stagnent en Afrique et l'accès à l'alimentation, aux revenus et aux moyens d'existence des pêcheurs artisanaux qui en dépendent sont menacés. Avec l'augmentation de la demande de poisson et l'intensification de la concurrence pour l'accès aux zones de pêche, ces groupes à bas revenu risquent de se voir marginalisés et remplacés par des groupes plus puissants qui s'intéressent de plus en plus la rente de cette ressource naturelle devenue rare.





## Pour une pêche durable en France et en Europe !

*Guérin B., 2007, Pour une pêche durable en France et en Europe ! Paris, propositions de WWF-France, 179 pages.*

Le développement historique de la pêche dans le monde résulte d'un triple processus (rapport de l'Académie des Sciences, 2003) :

- l'intensification de l'exploitation des espèces nobles (à haute valeur commerciale), les plus abondantes et les plus proches des premiers centres d'expansion;
- la diversification par le développement dans les mêmes aires de la pêche de nouvelles espèces de valeur commerciale ou d'abondance moindre ;
- l'extension géographique des opérations, par le déploiement des flottes hauturières vers de nouvelles aires de pêche où les 2 processus précédents se répètent.

Aujourd'hui, le constat est récurrent à l'échelon international, national et communautaire : l'immense majorité des stocks (75%) est exploitée et les possibilités de développement sont restreintes, voire nulles. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, l'activité de pêche n'est pas durable. Cependant, l'existence de légères améliorations par endroits montre que la situation n'est pas arrêtée et que **l'épuisement des ressources halieutiques n'est pas une fatalité mais un problème à résoudre. Les solutions doivent être développées localement, avec tous ceux qui vivent de la pêche.**

**La pêche est à l'interface entre le marché et l'environnement et est donc sous l'influence de ces deux paramètres.** Les ressources halieutiques n'étant pas par nature inépuisables, leurs limites biologiques restreignent le niveau d'exploitation.

Les produits de la pêche sont intégrés dans un marché régi par l'interaction de l'offre et de la demande.

Mais la pêche n'est pas une production ; c'est une activité de cueillette. La demande ne peut pas durablement excéder l'offre potentielle. A terme, la demande doit donc s'ajuster sur cette offre.

La **WWF** pense qu'il est possible de développer une activité de pêche durable, créatrice de richesses, d'emplois et respectueuse du milieu marin et que ce changement ne pourra venir que des communautés littorales. En 2002, la WWF a donc lancé l'idée **d'Unité d'Exploitation et de Gestion Concertées (UEGC)**, qui remet le pêcheur au centre de la gestion des pêches et redonne la primauté à l'échelon local, au territoire.

### **Les UEGC, comment est-ce que cela fonctionne ?**

Tout d'abord, il faut définir un territoire de gestion. L'aire géographique de l'UEGC doit avoir une pertinence écologique et présenter une facilité opérationnelle (cohérence avec les zones de pêche et adéquation avec les limites administratives).

Les UEGC doivent s'inscrire dans un arrangement entre l'Etat et les communautés de pêcheurs. La participation et l'implication des acteurs locaux, membres de l'UEGC sont alors indispensables. Ils doivent se concerter pour proposer aux pouvoirs publics des plans de gestion à long terme, dans le respect des règles de gestion durable, définies par la Politique Commune de la Pêche (PCP). Ce sont les membres de l'UEGC eux-mêmes qui fixent :

- le niveau de la capture totale permettant une exploitation optimale des populations de poissons de l'UEGC ;

- le débarquement des captures accessoires (afin de connaître la mortalité par pêche de façon exhaustive) ;
- le type et le niveau de sélectivité des engins de pêche ;
- les engins autorisés en recherchant à diminuer l'impact sur le fond et les écosystèmes associés.

Pour la régulation de l'accès, il faut mettre en place une concession fermée dont l'accès est limité par un *numerus clausus* et déterminer le nombre de navires rattachés à l'UEGC : seuls les navires enregistrés au sein de l'unité sont autorisés à exploiter les ressources de l'UEGC. Le nombre de jours en mer et les périodes de pêche doivent également être fixés par les membres de l'UEGC, ainsi que le cantonnement et les fermetures temporaires pour le « repos biologique » des espèces.

La fraude est le principal obstacle à un dispositif de cogestion : les efforts collectifs profitant à ceux qui enfreignent les règles.

## Glossaire

Flottes hauturières : ensemble des navires de pêche qui partent en mer pendant plus de 96h d'affilée.

Politique commune de la pêche (PCP) : outil de gestion dont s'est dotée l'Union européenne pour développer la pêche et l'aquaculture tout en préservant la ressource et la biodiversité marine. Le principal instrument financier de "l'Europe Bleue" est le fonds européen pour la pêche (FEP) [1].

Captures accessoires : captures accidentelle ou involontaire d'espèces non ciblées qui peuvent être rejetées si elles sont sans intérêt commercial ou non commercialisables (pour des raisons de taille (juvéniles) ou d'interdiction de pêche), ou bien conservées et vendues.

Cogestion : Gestion coopérative des pêcheurs, gestionnaires et scientifiques pour une pêche durable.

Petite pêche : pêche qui se pratique par des navires qui ne restent pas plus de 24h d'affilée en mer.

Les règles prises en concertation (avec la participation et l'adhésion des acteurs) à l'échelle des UEGC doivent être appliquées rigoureusement et doivent donc être soumises à un contrôle strict (enregistrement obligatoire dans une UEGC, localisation des bateaux par satellite, traçabilité du poisson...).

La WWF a depuis confronté cette idée à la réalité du monde de la pêche et rencontré plus d'une centaine de professionnels représentant l'ensemble de la filière, ainsi que des scientifiques et des élus. Deux sites représentatifs de la diversité des pêches françaises (la pêche de la langoustine dans le Golfe de Gascogne et la petite pêche côtière dans les départements du Var et des Alpes-Maritimes) ont servi de laboratoire pour tester cette idée et en faire ce que le WWF propose comme une nouvelle voie vers une pêche européenne économiquement, socialement et écologiquement viable.



## Bibliographie

[1] Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire « Politique commune de la pêche » <http://agriculture.gouv.fr/pcp-la-politique-commune-de-la>



## Des abus de droits humains liés à la pêche illégale

*Résumé de l'article éponyme paru dans Le Marin, n°3353, 14 octobre 2011*

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INN) représente 13 à 31% des captures mondiales et elle est encouragée par une forte demande. En effet une bonne partie des produits issus de cette pêche illégale arrive à des prix cassés sur les marchés européens. Les navires pratiquant cette activité illicite, et navigant fréquemment sous pavillon de complaisance, ne sont soumis à aucun contrôle. Ainsi sont-ils bien souvent le siège d'abus de droits humains et de dégradations dangereuses. C'est ce qu'a révélé un récent rapport de l'ONG internationale Environmental Justice Foundation (EJF), qui lutte pour la protection de l'environnement et des droits de l'homme.

Ces navires de pêche INN évitent les dépenses liées à la pêche légale, ce qui aboutit à une exploitation de l'équipage ainsi qu'à des bateaux proches de l'épave. Les matelots sont recrutés par des agences de recrutement à travers le monde, notamment en Chine, au Vietnam, aux Philippines, au Sénégal, en Thaïlande, en Birmanie, au Cambodge, au Libéria, au Népal et en Sierra Leone. Ce sont rarement des pêcheurs expérimentés : ils viennent majoritairement des zones rurales où le travail manque. Les agences profitent de leur analphabétisme et de leur recherche désespérée d'un emploi pour les recruter parfois même sans contrat. Une fois sur les navires, ils sont généralement soumis à de mauvaises conditions physiques et d'hygiène.

Ils peuvent être battus, menacés de mort, dormir sur un carton plié et ne pas avoir accès à une ration alimentaire suffisante.

Le traitement abusif des matelots à bord des navires INN inclut aussi l'exploitation financière : le salaire en fin de contrat est généralement amputé de « frais d'honoraires » exorbitants ou parfois pas versé du tout. Les pires cas rapportés correspondent aux définitions internationales de l'esclavage, avec emprisonnement, contrainte, confiscation des papiers d'identité... Ces navires ne se rendant jamais ou très rarement au port à cause du transbordement en mer des captures, l'équipage peut être retenu prisonnier à bord, souvent bien plus longtemps que ne le stipulait leur « contrat ». Il arrive même que les membres de l'équipage soient débarqués au port et incarcérés pour travail illégal alors qu'ils n'avaient aucun moyen de protester.

En plus de l'exploitation que subissent les matelots, les navires sur lesquels ils sont retenus sont pour la plupart et en théorie, non navigables ; ils sont détériorés, sans équipement de sécurité et de secours, et parfois avec des constructions hasardeuses ajoutées à leur bord pour, par exemple, loger l'équipage, ce qui les rend très dangereux.

Des cas d'abandon en mer ont été relevés par EJF et Greenpeace : les matelots étaient abandonnés sur des bateaux-épaves dérivant en mer, sans eau douce ni nourriture, suite à des protestations de l'équipage ou parce que le capitaine ne voulait pas approcher du rivage par peur d'être arrêté. Des instruments de lutte existent pourtant, mais attendent l'adhésion suffisante des Etats pour être mis en œuvre.



## Exploitation des ressources marines : quand la crise écologique compromet l'alimentation des pays du Sud

*Revue POUR, n°202-203 décembre 2009, « Le défi alimentaire du XXI<sup>e</sup> siècle », pp. 49-56. Edition du GREP, Paris.*

**Didier GASCUEL**

*Professeur, Université européenne de Bretagne. Directeur du pôle halieutique Agrocampus Ouest*

La crise écologique frappe durement le monde des pêches maritimes. Ici, sans doute plus vite et plus fort qu'ailleurs, les hommes ont véritablement percuté les limites de la biosphère. L'intensification du processus de production a conduit à une surexploitation généralisée des ressources et des écosystèmes marins, dont, bien souvent, les pêcheurs sont en retour les premières victimes.

Dans les pays développés, et singulièrement en Europe, le nombre de marins et de navires diminue drastiquement et le secteur est confronté à une crise économique et sociale, dont les blocages de ports et autres manifestations de pêcheurs nous rappellent périodiquement l'intensité. Dans les pays du Sud, la pêche est également confrontée à de profonds bouleversements et ne parvient plus à atteindre les objectifs de développement économique ou de lutte contre la pauvreté qui lui étaient assignés. Partout, la production stagne ou régresse, les marchés se réorganisent et la contribution des produits halieutiques à des objectifs de sécurité alimentaire est remise en question.

Ce ne sont donc pas seulement les générations futures, mais bien les générations présentes qui paient aujourd'hui pour les erreurs commises hier... et pour celles que nous continuons à commettre. La prise de conscience a été relativement tardive et certains acteurs continuent même de nier l'ampleur des difficultés. Comme si « ne pas savoir » était une solution. Mais aussi parce qu'une vision partielle peut masquer l'évolution de long terme. Retour donc sur une situation qu'il importe de bien comprendre, si on souhaite être en mesure de l'affronter efficacement.

### ***Du temps des conquêtes à la régression des captures***

La mise en exploitation des océans est une affaire récente. Naturellement, certains stocks font l'objet d'une pêche intensive depuis plusieurs siècles. C'est le cas notamment du hareng de mer du Nord capturé en masse au XV<sup>e</sup> siècle, ou de la morue exploitée en Europe dès le Moyen Âge et à Terre-Neuve dès le XVI<sup>e</sup>. Mais pour l'essentiel, jusqu'au début du vingtième siècle, la pêche maritime reste cantonnée à quelques espèces et aux mers côtières des nations développées.

Seuls des engins de pêche passifs sont alors utilisés (lignes, filets, nasses...) et la production mondiale ne dépasse guère quelques millions de tonnes par an.

L'histoire s'accélère vertigineusement au vingtième siècle. D'abord avec l'apparition des navires motorisés dans l'entre-deux-guerres et le développement progressif d'un engin de pêche redoutablement efficace : le chalut de fond à panneaux.

Puis, après la Seconde Guerre mondiale, avec le développement de grandes flottes de pêche industrielle qui *conquièrent* progressivement les différents océans. Dans les années 1950 et 1960, la production mondiale s'accroît ainsi de presque 7 % par an, et passe de 20 millions de tonnes par an à plus de 50 millions.

Parallèlement, la proportion des ressources marines considérées comme proches de l'état vierge chute de 50 à environ 15 %.

Dès le début des années 1970, la croissance se ralentit, essentiellement parce que les potentiels de production maximum sont globalement atteints dans l'Atlantique. Dans cet océan, et subséquemment pour l'ensemble des pêches européennes, la capture totale entre alors dans une longue phase de stagnation, qui perdure aujourd'hui. À l'inverse, le développement se poursuit jusque dans les années 1990 dans le Pacifique et l'Océan Indien. Il entraîne un nouvel accroissement de la production mondiale, qui atteint 85 millions de tonnes en 1994 [1]. Depuis cette date, la croissance semble définitivement stoppée et la stagnation affecte globalement tous les océans et tous les types de pêcheries.

La stagnation masque de fortes disparités Nord/Sud. Globalement, les pêcheries européennes, et notamment des pêcheries françaises, sont en régression rapide avec un nombre de navires et un nombre de marins divisé par deux depuis 20 ans. Les flottilles chalutières sont particulièrement touchées et la production des poissons de fond est elle-même en diminution (- 50 % depuis 40 ans, pour ce qui concerne la France). Ces évolutions sont source de difficultés économiques et sociales ; elles s'accompagnent d'une déstructuration des secteurs amont et aval, et d'une profonde remise en cause de la place de la pêche dans l'aménagement des territoires côtiers.

Dans les pays du Sud, le développement de la pêche est généralement plus récent et les dernières ressources considérées comme proches de l'état vierge n'ont quasiment disparu que dans les années 1980.

La production augmente jusqu'à la fin des années 1990, mais la même dynamique est globalement observée. Dans un pays comme le Sénégal, la production des poissons de fond a par exemple fortement baissé depuis une vingtaine d'années.

La pêche artisanale s'est fortement développée, en bénéficiant de l'exclusion progressive des flottilles industrielles étrangères. Mais elle est aujourd'hui en crise, confrontée à son tour à une production stagnante et à la surexploitation des principales ressources.

Certes la production totale se maintient, depuis 40 ans dans l'Atlantique et depuis 15 ans à l'échelle mondiale. Mais c'est parce qu'on pêche de plus en plus loin (par exemple, les thons tropicaux), de plus en plus profond (les espèces de grand fond) et parce qu'on valorise aujourd'hui des espèces délaissées hier (par exemple, en Europe, les lottes ou les chinchards). À cela s'ajoute un phénomène essentiel sur lequel nous reviendrons : le déplacement de la pêche vers les bas niveaux trophiques (les poulpes, les crevettes...).

Ce qu'il faut retenir de cette évolution c'est que la crise ne date pas d'aujourd'hui, ni de la hausse des prix du pétrole, ni de la baisse des prix du poisson, ni même de la mondialisation du marché des produits halieutiques. Ces facteurs jouent naturellement un rôle ; les deux premiers sont souvent les facteurs déclenchant des contestations sociales que connaît le monde de la pêche. Mais en réalité la crise est plus profonde. Elle vient d'une dégradation considérable du capital écologique.

## ***La surexploitation des ressources et des écosystèmes***

Le développement des pêches mondiales s'est fait au prix d'une très forte diminution de l'abondance des ressources exploitées. La biomasse des stocks cibles a généralement été divisée par 3 ou 4, et parfois par 10 ou 20. Cela est particulièrement vrai pour les espèces de fond, souvent caractérisées par une forte longévité et une faible fécondité.

En moyenne, on estime ainsi que sur les fonds où il y avait autrefois dix kilos de poisson, il n'en reste plus qu'un ou deux aujourd'hui. À l'échelle mondiale, la FAO indique que 28 % des stocks sont actuellement surexploités et 52 % pleinement exploités. Tout accroissement des moyens de capture ne peut conduire qu'à une nouvelle baisse de la production.

Dans les eaux européennes, la diminution de l'abondance des ressources date principalement des années 1950 à 1970, à l'époque de la forte expansion des pêcheries. Depuis une trentaine d'années, les biomasses restent globalement faibles. Une génération entière de pêcheurs n'a ainsi connu que cet état de ressources dégradées, et tend donc à le considérer comme l'état *normal* du système. Pourtant, toutes les études le confirment : la majorité des prises provient de stocks en mauvais état. Les faibles abondances impliquent des coûts d'exploitation élevés pour des rendements limités, ce qui induit évidemment une faible efficacité économique des systèmes d'exploitation. À l'inverse, une diminution de la pression de pêche permettrait, à moyen terme, d'accroître significativement les captures et surtout d'améliorer radicalement la rentabilité du secteur [2].

La baisse d'abondance des ressources s'accompagne d'un phénomène de troncature de la structure démographique des populations naturelles. Les vieux poissons, qui représentaient de fortes biomasses, tendent à disparaître.

Quel pêcheur se souvient par exemple que les prises de morues de 80 ou 100 kg étaient monnaie courante dans les années 1950 ?

Aujourd'hui, ce sont principalement des animaux de un ou deux ans qui sont capturés. Ce qui a pour conséquence une forte variabilité de l'abondance des stocks, désormais très dépendants du succès de la reproduction annuelle. Non seulement le poisson est rare, mais sa capture devient de plus en plus aléatoire et imprédictible d'une année à l'autre.

Mais il y a plus grave. La surexploitation s'accompagne d'une modification qualitative des écosystèmes sous-jacents. Les espèces prédatrices et à forte longévité sont les premières et les plus affectées.

Leur surexploitation a des effets en cascades sur les espèces proies, dont l'abondance peut augmenter... avant qu'elles ne soient à leur tour surexploitées. *Via* les réseaux trophiques, ce sont les proies des proies, les compétiteurs, les prédateurs, et *in fine* l'ensemble des compartiments de l'écosystème qui sont affectés.

Globalement, les espèces de bas niveau trophique et les espèces à faible durée de vie sont favorisées. Dans le même temps, les habitats sont affectés par certains modes de pêches. En particulier, le chalutage de fond, et plus généralement les engins dits traînants, ont des effets destructeurs sur la flore et la microfaune benthique. La pêche exerce ainsi une formidable pression sur les écosystèmes marins, qui ont sans doute plus changé au cours du dernier siècle que durant les dizaines ou centaines de millénaires précédents.

Bien sûr, à l'impact de la pêche se rajoutent d'autres impacts anthropiques : les différentes formes de pollution, la destruction des habitats côtiers et des zones de nurserie, les phénomènes d'invasions biologiques liés au développement du transport maritime, les effets déjà très sensibles du changement climatique. Mais dans cet ensemble, l'impact de la pêche reste déterminant. En modifiant les réseaux trophiques et en fractionnant les habitats, l'exploitation perturbe les fonctions de régulation des écosystèmes et tend à diminuer leur résilience.

Cette évolution conduit à une diminution de la biodiversité des écosystèmes marins. Quelques groupes emblématiques sont particulièrement touchés. En particulier, les mammifères marins et les séliaciens (raies et requins), avec respectivement 24 et 17 % des espèces de ces deux groupes inscrites sur la liste rouge des espèces en danger de l'IUCN [3]. Compte tenu de leur forte fécondité, les poissons résistent généralement mieux.

Néanmoins, certains groupes plus fragiles sont concernés ; 12 % des espèces de mérus sont par exemple sur cette même liste rouge. Et surtout, en milieu aquatique, il convient de s'intéresser non seulement à la biodiversité spécifique mais aussi et surtout à la biodiversité fonctionnelle.

De ce point de vue, la baisse d'abondance des gros poissons et des prédateurs supérieurs représente une perte des fonctions de prédation au sein des écosystèmes. La diminution des niveaux trophiques moyens est ainsi reconnue comme une perte de biodiversité fonctionnelle. Elle s'accompagne d'une plus grande instabilité des écosystèmes, et d'une plus grande sensibilité à la variabilité de l'environnement.

### ***Le poisson pour les riches ?***

La stagnation des captures a naturellement des effets directs sur le commerce international des produits de la mer et sur la contribution du secteur à l'alimentation humaine. À l'échelle mondiale, la disponibilité alimentaire moyenne en produits animaux d'origine aquatique augmente régulièrement depuis la seconde guerre mondiale. Dans les trente dernières années, elle est ainsi passée de 11,5 kg par an et par habitant à 16,7 kg. Mais ces chiffres sont fortement tirés par le développement spectaculaire de l'aquaculture chinoise, dont les statistiques officielles de production sont par ailleurs considérées avec circonspection par la FAO elle-même.

Hors Chine, et pour la même période, la disponibilité individuelle moyenne se maintient à peu près constante, au alentour de 14 kg/an.

La dégradation de *l'état de santé* des écosystèmes marins remet en cause les services qu'ils sont susceptibles de fournir à l'humanité.

Cela est vrai de leur fonction d'approvisionnement en produits alimentaires, mais aussi, comme nous venons de le voir, de leur rôle de conservation de la biodiversité.

Localement, d'autres services sont également affectés, tels que la fonction de support des zones marines à des activités culturelles et touristiques, ou leur contribution à la purification des eaux.

Concernant ce dernier aspect, on cite souvent le cas emblématique de la Baie de Chesapeake, aux États-Unis, où la surexploitation des huîtres a gravement compromis le pouvoir épurateur de la baie, avant que la pollution urbaine et agricole ne conduise à une véritable catastrophe écologique. En de nombreux endroits, la surexploitation des mollusques filtreurs est ainsi un des facteurs déclenchant ou aggravant des phénomènes d'anoxie observés en zone côtière.

Quant à la contribution de la pêche, elle accuse une baisse très nette, de 13 à 10 kg/an entre les années 1970 et 2006. En d'autres termes, le maintien d'une consommation approximativement constante dépend désormais du développement de l'aquaculture [4].

Ici aussi les chiffres mondiaux masquent de fortes disparités Nord-Sud.

Dans les pays développés, la demande en produits de la mer est fortement croissante, en raison notamment du développement des produits surgelés, de l'extension de la restauration collective et de l'image de produits sains que véhiculent généralement ces produits.

La production étant stagnante, les importations explosent. En une trentaine d'années, les importations en valeurs de l'Europe et de l'Amérique du Nord ont ainsi été multipliées par dix.

Pour une part, ces importations dépendent du développement de l'aquaculture, avec des produits qui proviennent principalement des pays asiatiques (par exemple, les filets de Panga), de la zone intertropicale (les crevettes) et du Chili ou de la Norvège (le saumon). Mais s'y rajoute, de manière très significative, l'importation de produits de la pêche, en provenance de l'Afrique et de l'Amérique du sud. Pour trois poissons consommés en France, on estime ainsi qu'un vient des pêches françaises, un de l'importation depuis les pays du Nord (dont le commerce intra-communautaire) et un des pays en développement.

Globalement, dans les pays développés, le développement des importations a permis un accroissement net de la consommation par habitant, passée de 20 à presque 30 kg/an entre 1961 et 2006. Et la FAO prévoit que la consommation devrait continuer à augmenter dans les pays à revenu élevé.

Naturellement, aux importations du Nord correspondent des exportations du Sud. Les produits de la mer constituent ainsi un des premiers secteurs agricoles, en termes d'exportation nette, des pays en développement, loin devant le café et très loin devant la viande ou la banane. C'est surtout l'un des domaines où la progression est la plus forte. Avec pour conséquence que le secteur halieutique est aujourd'hui l'un des plus globalisés. Le marché du poisson est mondial et plus du tiers de la production est traité dans les circuits de commercialisation internationaux. « On pêche au Sud ; on mange au Nord », la formule s'impose progressivement comme désignant une réalité tangible du monde des pêches.

Le slogan est d'autant moins vide de sens que la consommation dans les pays en développement est non seulement faible, mais aussi en diminution. Pour l'ensemble des PVD hors Chine, elle atteint à peine plus de 10 kg par an et par habitant (aquaculture incluse). En Afrique sub-saharienne, le chiffre moyen s'établit à 7,6 kg/an, et est plus faible qu'il y a vingt ans (- 0,3 kg, hors aquaculture).

Ces chiffres cachent en outre des écarts entre pays et entre classes sociales. Lorsqu'on sait que les prix moyens ont fortement augmenté (alors que ceux de la viande ou de la volaille sont orientés tendanciellement à la baisse), il ne fait guère de doutes que la consommation est en baisse très significative pour les couches les plus paupérisées de la population.

L'injustice est d'autant plus criante que la régression est intervenue alors même que la production des pays en développement était encore croissante. Et que c'est évidemment dans ces pays que les produits de la mer ont un rôle important en termes d'apport en protéine animale (ils y représentent 19 % des apports journaliers moyens, contre 8 % dans les pays développés).

Ici comme ailleurs, la crise écologique se paye au Sud. Les effets conjugués de la raréfaction des ressources et de la mondialisation des marchés conduisent à de nouvelles formes de domination. Les richesses halieutiques des pays du Sud finissent ainsi dans nos assiettes pour ce qui est des poissons nobles, et dans le ventre de nos poissons ou poulets d'élevages pour les produits à bas coûts. Plus que jamais, le développement incontrôlé du commerce international, pourtant si souvent présenté comme facteur de développement, apparaît comme un obstacle à l'exploitation durable des ressources halieutiques, et à la réalisation des objectifs d'autosuffisance alimentaire.

## Notes

[1] Sur ces 85 millions de tonnes de production annuelle, 50 sont destinés à l'alimentation humaine et 35 à la fabrication de farine de poissons pour l'alimentation animale (bétail et pisciculture).

[2] Voir à ce sujet l'article « L'approche écosystémique des pêches, une condition pour l'exploitation durable des océans », en fin de ce numéro.

[3] *International union for conservation of nature.*

[4] À ce sujet, il faut ici noter que ce développement de l'aquaculture n'est malheureusement pas une solution à la surexploitation des océans. Si la majorité des poissons d'eau douce et des mollusques aujourd'hui consommés dans le monde est issue de l'aquaculture, en revanche les poissons marins restent à plus de 95 % produits par la pêche. Et surtout, le développement de l'aquaculture intensive de ces espèces, qui se nourrissent de farine de poissons issues des pêcheries industrielles minières, contribue à une surexploitation accrue des océans.

## Principales sources bibliographiques :

M.C. Cléach (rap.), *Marée amère : pour une gestion durable de la pêche*, Rapport de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, Assemblée Nationale, 2009.

P. Cury et Y. Miserey, *Une mer sans poissons*, éd. Calmann-Levy, 2008.

FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008*, Rapport du département des pêches et de l'aquaculture, 2009.

Millennium Ecosystem Assessment, *Ecosystems and Human Well-being : Synthesis*, Island Press, Washington, 2005.

Ofimer, *Les chiffres clés de la filière pêche et aquaculture en France*, Ofimer éd., 2009.

B. Poliroo et al. (éds.), " Status of the world's marine species ", In J.C. Vié, C. Craig Hilton-Taylor, S.N. Stuart (éds), *Wildlife in a changing world, an analysis of the 2008 IUCN Red List of Threatened Species*, IUCN, Gland, Suisse, 2009.

Site web Ifremer, « Comment pêche-t-on ? Les techniques de pêche et leur évolution » (<http://www.ifremer.fr/lth/index.php>) ; et « Système d'Informations Halieutiques (SIH) », (<https://www.ifremer.fr/isih/>)

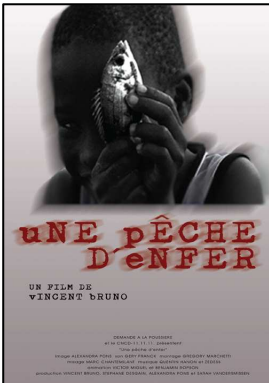


## S'informer et découvrir...

### SITOGRAPHIE

- Concernant les ressources halieutiques en tant que ressource commune renouvelable, le lien <http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/1511/> permet d'accéder à un document intéressant rédigé par Jean-Paul Troadec (1989) : **L'homme et les ressources halieutiques. Essai sur l'usage d'une ressource commune renouvelable.**
- Lien renvoyant à un article publié par le pôle halieutique d'Agrocampus Ouest concernant la mise en place du rendement maximal durable : [halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/508.pdf](http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/pdf/508.pdf)
- Site qui aborde la surexploitation des ressources halieutiques causée entre autre par les techniques de pêche de plus en plus perfectionnées, et qui aborde également les solutions possibles : <http://www.universcience.fr/fr/bibliotheque-bis/contenu/c/1239022244209/pour-une-peche-durable-et-responsable/>
- Page indiquant les principales zones de pêche de la FAO : <http://www.fao.org/fishery/area/search/fr>
- Site de la FAO indiquant l'évolution de l'état des ressources halieutiques mondiales de 1974 à 2004 : <http://www.fao.org/docrep/009/y5852f/Y5852F02.htm>
- Evolution de la demande halieutique : <http://www.fao.org/docrep/012/ak349f/ak349f00.pdf>
- Site traitant des accords de pêche UE-Afrique : <http://aquaquaculture-aquablog.blogspot.com/2011/05/accord-peche-afrique-europe-acp-interet.html>
- Page intéressante à propos de l'avenir de la pêche : <http://aquaquaculture-aquablog.blogspot.com/2011/10/arte-television-surpeche-privatisation.html>
- Article à propos de la pêche minotière peut être intéressant : <http://aquaquaculture-aquablog.blogspot.com/2009/05/la-peche-minotiere-une-activite.html>

## FILMOGRAPHIE



### ✧ Une pêche d'enfer, Vincent Bruno (2006)

Ce court-métrage de 13 minutes plusieurs fois primé résume bien les principales problématiques liées à la pêche dans les pays du Sud et aux rapports Nord-Sud.

Synopsis : Le poisson autrefois le plus répandu au Sénégal était le thiof. Actuellement, il est en voie de disparition. Un véritable drame national quand on sait que c'est l'aliment de base pour les Sénégalais. La cause ? La mondialisation de la pêche. Au large de ces côtes africaines, d'énormes chalutiers draguent les fonds marins. Ils proviennent pour la plupart des pays du Nord : du Japon, des Etats-Unis, et surtout d'Europe ... (A visionner librement sur le site <http://www.pfsa.be>)

### ✧ The end of the line, Rupert Murray (2009)

Se pourrait-il que d'ici cinquante ans, la mer soit complètement vidée de sa faune? Des côtes de Terre-Neuve, où la morue a presque complètement disparu au début des années 1990, jusqu'aux eaux profondes de l'Atlantique et du Pacifique, où des multinationales gourmandes déciment les dernières réserves de thon rouge, le documentariste Rupert Murray s'interroge sur le phénomène globalisé de la surpêche et rend compte des découvertes alarmantes faites par les chercheurs des cinq continents

Si nous maintenons une pêche industrielle trop intensive, les stocks de poissons auront disparu de nos océans d'ici 2048. Pourquoi ? Nous les aurons mangés ou nous aurons détruit leur écosystème! Le film, basé sur le livre de Charles Clover (Surpêche), retrace deux ans d'enquête autour du monde à la rencontre de scientifiques, de pêcheurs, d'industriels, de consommateurs et de politiciens. Il est urgent d'instaurer une pêche durable et de reconstituer les stocks via la création de réserves marines en différents points du globe pour les protéger. (Pour plus d'infos : <http://endoftheline.com>)



### ✧ Cry sea, Cafi Muhamud et Luca Cusani (2007)

*Grand prix du Festival International de Film Pêcheurs du Monde organisé à Lorient du 10 au 13 mars 2010.*

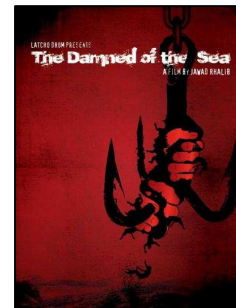
« Cry Sea » analyse la crise mondiale des pêches et l'effondrement des ressources en partant du point de vue des pêcheurs artisans de Kayar au Sénégal. Confrontés à la perte de ressources et de revenus, beaucoup sont tentés par l'aventure de l'émigration vers les Canaries. Ils dénoncent l'invasion des bateaux européens qui viennent dans leurs eaux avec l'accord de leur gouvernement, dans le cadre des accords de pêche signés avec l'Union européenne. En Europe, la pêche est aussi en crise, les ports se sont vidés de leurs bateaux, mais les vendeurs de matériels électroniques sophistiqués continuent de fournir les derniers pêcheurs pour mieux traquer les derniers poissons. Le journaliste et écrivain Charles Clover analyse le processus de l'échec de la Politique commune des Pêches en Europe.

Dans ce film, Nord et Sud sont réunis autour d'un même constat : il faut amorcer une autre forme de développement. Si le raisonnement prévaut, les images restent humaines et belles, c'est la vie et l'espoir qui palpitent sous l'œil du réalisateur.

✧ **Les damnés de la mer**, Jawad Rhalib (2007)

*Prix spécial du jury du Festival International de Films « Pêcheurs du Monde » de Lorient de 2010. Prix International du Documentaire et du Reportage Méditerranéen en 2009.*

Synopsis : Petite ville de la côte Atlantique du Maroc, Essaouira, anciennement Mogador, a été le premier port sardinier au monde. Mais une concurrence effrénée venue d'Asie et d'Europe, une gestion contestable des ressources, font vivre la plupart des pêcheurs avec moins de deux euros par jour... Aujourd'hui le poisson a déserté ses eaux. Par milliers, les pêcheurs d'Essaouira, de Safi, d'Agadir s'exilent vers le sud, à Dakhla, dans le Sahara, pour tenter une bonne pêche, qui malheureusement s'avère souvent infernale.



✧ **Deadly Catch**, EJFoundation

Ce reportage d'une quinzaine de minutes aborde la pêche illégale en Afrique de l'ouest (Sierra Leone) et ses conséquences sur les populations locales. (A visionner librement sur le site <http://www.ejfoundation.org>)

✧ **All At Sea**, EJFoundation

Ce court reportage de 9 minutes traite du pillage des ressources au large de l'Afrique et des conditions dans lesquelles les équipages travaillent et qui sont contraires aux Droits de l'Homme. (A visionner librement sur le site <http://www.ejfoundation.org>)

✧ **Esclaves des mers**, Joel Farges (2008)

Synopsis : Au sud des Philippines, Mario, un Badjao, "gitan des mers", est recruté comme plongeur en eaux profondes par un capitaine sans scrupule pour un salaire de misère. Avec Alonso, son frère, et quatre cents autres enfants, ils pêchent dans les récifs coralliens selon une technique dangereuse : attachés à des pierres, ils sont jetés à l'eau pour qu'une nasse immense se déploie et piège les poissons. Épuisés, victimes d'accidents quotidiens, menacés par les requins, harcelés par un capitaine brutal, les enfants se mutinent, Alonso et d'autres enfants sont tués. Les petits plongeurs survivants restent seuls, sur ce rafiote d'infortune en dérive. *Esclaves des mers* est basé sur une histoire vraie.

✧ **Combat pour la mer**, Mustafa Ndoye (2002)

Synopsis : C'est l'histoire d'une rencontre. Celle d'hommes et de femmes du Sénégal et de Bretagne, impliqués depuis des années dans la défense de la pêche artisanale. Malgré les différences culturelles, tous tentent de s'unir dans un même combat pour avoir un réel poids dans les débats, c'est la survie de leurs communautés qui en dépend.